

Surprise pour Antoine et sa famille sur la terrasse d'un restaurant à la mer du Nord : « Nous avons dû payer directement une fois notre commande passée ! »

Payer l'addition d'un restaurant dès la commande, et pas après le repas : est-ce légal ? Plusieurs établissements appliquent cette façon de faire, notamment en terrasse sur la côte belge. Antoine, du Brabant wallon, a été plutôt surpris de cette demande...

SUDINFO - Par F. DE H. Publié le 13/08/2024

Antoine nous a prévenus via [le bouton rouge Alerte-nous](#). Cet habitant du Brabant wallon a été surpris à la mer du Nord. L'autre jour, alors qu'il se trouvait avec sa petite famille à la terrasse d'un restaurant à Nieuport, le garçon lui a fait payer l'addition... avant même qu'il ne soit servi.

Une spécialité de la côte belge ? Est-ce bien légal ? Pourquoi ?

Cela se pratique de plus en plus, surtout l'été et surtout en terrasse. « Cela se fait aussi en Wallonie », explique Luc Marchal, le président de la fédération Horeca Wallonie. « C'est le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour lutter contre la grivèlerie. Quand il y a du monde, dans les lieux touristiques notamment, et sur les terrasses en été où ça bouge dans tous les sens, les garçons ne peuvent pas avoir les yeux partout. Et du côté des clients, la tentation est grande, dans ce contexte, de partir sans payer ».

[Luc Marchal](#) peut comprendre l'étonnement des clients et demande à ses membres de le faire avec tact, sans agressivité. « Le tout est dans la façon de le demander », dit-il. « L'idéal est de mentionner sur la carte que les paiements sont demandés à la commande, en terrasse. Quand on dit les choses clairement, on ne prend personne par surprise et ça passe ».

Cela ne démontre-t-il pas un manque de confiance dans la clientèle ? Réponse de Luc Marchal : « Cette pratique reste l'exception. Mais des mauvais plaisantins, il y en a partout et dans tous les domaines. Il faut aussi comprendre que le garçon est responsable de sa table. Si un groupe part sans payer, c'est pour sa pomme ! »

Plus compliqué...

Bien sûr, cela complique la vie du garçon comme celle des clients. À chaque nouvelle commande (desserts, boissons...), il faut ressortir la calculette et le portefeuille. Sans parler de l'addition à fractionner chaque fois, lorsque les convives se partagent la note. « C'est vrai, ce sont des contraintes, c'est ennuyeux sur le plan pratique, mais c'est une garantie pour l'établissement. Quand vous allez au magasin, vous ne sortez pas avec la marchandise sans payer. Idem à la friterie. Vous payez vos frites puis vous recevez votre cornet ».

Une possibilité laissée à l'exploitant

Payer à la commande va-t-il devenir la norme et payer en fin de repas, l'exception ?
« Non, je ne le pense pas », répond le président de la fédération Horeca Wallonie.
« Mais il faut juste comprendre que ça peut être une possibilité laissée à l'exploitant.
Comme client, je prends d'ailleurs souvent moi-même les devants : en terrasse, je paie directement, comme ça, on est tranquille ».